

ALTO INNOVATION 2019

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ALTO INNOVATION 2019

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCPI ALTO INNOVATION 2019,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALTO INNOVATION 2019 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, la présente attestation est datée du 5 mai 2023.

Paris La Défense, le 5 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	17 636 224,18	21 341 900,26
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	7 096 308,68	6 651 755,89
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 288 906,37	3 600 153,30
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	6 251 009,13	11 089 991,07
CREANCES	-	-
COMPTES FINANCIERS	1 277 665,61	853 168,63
TOTAL DE L'ACTIF	18 913 889,79	22 195 068,89

PASSIF	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	19 532 230,35	22 601 323,27
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	-66 709,11	147 742,83
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-762 333,78	-759 950,52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	18 703 187,46	21 989 115,58
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	210 701,77	205 953,31
COMPTES FINANCIERS	0,56	-
Concours bancaires courants	0,56	0,00
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	18 913 889,79	22 195 068,89

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	78 475,90	76 167,07
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	78 475,90	76 167,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	0,60	339,11
TOTAL II	0,60	339,11
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	78 475,30	75 827,96
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	841 365,84	835 030,94
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-762 890,54	-759 202,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	556,76	-747,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-762 333,78	-759 950,52

COMPLEMENTS D'INFORMATION

EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Variation exercice clos
Apports	+	21 707 818,02	21 707 818,02	-
Capital souscrit	+	21 707 818,02	21 707 818,02	-
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	-2 810 823,19	439 851,98	-3 250 675,17
Résultat de l'exercice	+/-	-762 890,54	-759 202,98	-3 687,56
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-1 409 828,11	-650 625,13	-759 202,98
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	27 328,21	26 512,41	815,80
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	-53 190,33	-62 536,04	9 345,71
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-5 945,57	-627,51	-5 318,06
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-105 501,74	-33 947,03	-71 554,71
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-4,71	-	-4,71
Différences de change	+/-	-	-	-
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	-560 285,15	1 618 248,07	-2 178 533,22
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	59 494,75	302 030,19	-242 535,44
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	-85 549,75	-50 296,80	-35 252,95
Rachats	-	-85 549,75	-50 296,80	-35 252,95
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	-108 257,62	-108 257,62	-
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		18 703 187,46	21 989 115,58	-3 285 928,12

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts				
Parts - catégorie A	-	-	365,000	36 500,00
Parts - catégorie B	-	-	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	-	-	-
Parts - catégorie B	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Valeur liquidative des parts

La valeur liquidative des parts A et B sera déterminée par la Société de Gestion le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Si la Société de Gestion l'estime nécessaire, elle peut établir de nouvelles valeurs liquidatives en dehors de ces dates.

Les valeurs liquidatives des parts A et B sont calculées selon les modalités suivantes :

* Valeur liquidative des parts A

"L'Actif Net" du Fonds est déterminé en déduisant de la valeur de l'actif le passif éventuel. L'Actif Net est attribué en priorité aux parts A.

Si l'Actif Net est inférieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative de chaque part A est égale à l'Actif Net divisé par le nombre de parts A (et dans ce cas, la valeur liquidative des parts B sera nulle).

Si l'Actif Net est supérieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative des parts A est égale à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, plus 80% de la plus-value du Fonds, le tout divisé par le nombre de parts A.

La plus value du Fonds est définie comme l'écart positif entre l'Actif Net du Fonds et la valeur nominale de toutes les parts diminuée des rachats et des sommes déjà distribuées. Le total souscrit net des rachats s'entend bien entendu hors droits d'entrée et hors commission de rachat.

* Valeur liquidative des parts B

Dans la mesure où l'Actif Net excède la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminuée des sommes déjà distribuées au titre des parts A, mais reste inférieur au montant total des souscriptions libérées des parts A et des parts B, tel que calculé au paragraphe 14.1, le surplus au-delà du nominal des parts A, divisé par le nombre de parts B constitue la valeur liquidative de chaque part B.

Dans la mesure où l'Actif Net excède la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l'instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, tel que calculé au paragraphe 14.1, le montant qui n'est pas attribué aux parts A est divisé également par le nombre de parts B et constitue la valeur liquidative de chaque part B.

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2022	VL
Catégorie A	18 703 187,46	86,73
Catégorie B	-	-

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir

3 - Etat des investissements en capital investissement

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice selon les règles suivantes :

Valeurs cotées

De façon à déterminer les valeurs liquidatives des parts A et B (cf. article 14), le portefeuille est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit, ou que la liquidité des titres est soumise à certaines contraintes ou que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres étrangers sont évalués sur la base du premier cours de la Bourse de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de bourse de leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation, pour les autres valeurs ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les parts de SICAV et de fonds communs de placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Valeurs non cotées

La valorisation des titres non cotés constitue un aspect primordial de la valeur liquidative d'un fonds.

EIFFEL INVESTMENT GROUP valorise les titres non cotés détenus par les fonds qu'elle gère conformément aux principes énoncés dans le guide d'évaluation EVCA-AFIC-BVCA.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour l'acquisition des titres non cotés seront celles généralement admises pour de telles opérations, adaptées en fonction du secteur dans lequel évolue la société considérée. Dans un souci de permanence des méthodes d'évaluation, les mêmes méthodes seront ensuite appliquées lors de la valorisation ultérieure.

Identification des méthodes

Les valeurs non cotées sont évaluées à la Juste Valeur, correspondant au montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la Juste Valeur de manière fiable, l'Investissement devra être valorisé à la valeur historique qui prévalait lors du précédent reporting, sauf en cas de dépréciation. Dans ce cas, la valeur doit être diminuée de façon à refléter la dépréciation, telle qu'estimée.

Choix de la méthode (les mêmes méthodes doivent être appliquées d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthode se traduirait par une meilleure estimation de la Juste Valeur) :

- Calibration en fonction du prix d'un investissement récent : la plus adaptée au capital investissement, sauf changements ou événements significatifs, particulièrement adaptée au capital-risque ou capital amorçage, et à moindre titre au capital développement, démarrage ou

redressement. La durée pendant laquelle cette méthode est appliquée est soumise au jugement de la société de gestion. Celle-ci devra s'interroger à chaque valorisation des OPC sur la pertinence de la valeur retenue, et la remettre en cause le cas échéant.

- Multiples de résultats : plutôt adaptés aux sociétés établies générant des résultats réguliers et identifiables, pouvant être considérés comme pérennes : au choix PER, VE/EBIT, VE/EBITDA constatés sur des entreprises cotées comparables ou des transactions M&A comparables. La société prise en référence doit être « comparable »: même secteur-taille-croissance-rentabilité structure financière...

- Actif Net : adaptée aux sociétés dont les actifs, plutôt que les résultats, représentent l'essentiel de la valeur

- Actualisation des flux (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)

- Références sectorielles (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)

Eléments marquants de l'exercice :

Méthode de comptabilisation des frais de négociation :

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La méthode retenue est celle du coupon couru.

Méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables :

Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions.

Ces frais comprennent notamment :

- La rémunération de la Société de Gestion

- La rémunération du Dépositaire

- La rémunération du Commissaire aux comptes

- Les frais relatifs à la gestion des Porteurs de Parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, fiscales, comptables et de communication avec les Porteurs de Parts. Il s'agit notamment des frais administratifs, de comptabilité, des frais de tenue du registre des Porteurs de Parts, de la contribution AMF, les frais occasionnés pour l'évaluation des actifs du fonds, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de Parts, notamment la lettre d'information trimestrielle aux porteurs et le rapport annuel sur la gestion du Fonds.

Ils sont exprimés en charges comprises et s'élèvent au taux annuel moyen de 3,33% TTC du montant des souscriptions (soit 4% les 3 premières années et 3% les années suivantes), le cas échéant diminué des rachats réalisés dans le Fonds. Cette rémunération inclut les frais de fonctionnement, les frais de constitution, les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations et les frais de gestion indirects.

La Société de Gestion perçoit cette rémunération trimestriellement à terme échu, en quatre fractions, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, sur la base d'acomptes pour le premier et le troisième trimestre calendaire, soit au 31 mars et au 30 septembre, et avec les soldes au 30 juin et au 31 décembre.

Le taux de la rémunération pour le calcul de ces acomptes trimestriels est du quart du taux annuel mentionné ci-dessus.

Dans l'éventualité où un terme de paiement de la rémunération de la Société de gestion serait payé pour une période inférieure à trois mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis. La rémunération est perçue selon les modalités décrites ci-dessus à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin des opérations de liquidation visées à l'article 27 du Règlement.

Ni le Fonds ni EIFFEL INVESTMENT GROUP ne supporteront de droits de garde liés à la conservation des parts du Fonds pour le compte des porteurs de parts.

Frais de constitution

Un forfait de frais de constitution sera prélevé au profit de la Société de Gestion dans les 90 jours suivant l'attestation de dépôt des fonds ou chaque date de calcul de Valeur Liquidative, jusqu'à la clôture de la période de souscription du Fonds. Le montant de ce forfait ne peut excéder 0,50% TTC du montant des souscriptions au Fonds, et ce en contrepartie de l'ensemble des frais et charges supportés au titre de la constitution du Fonds (frais liés à la constitution juridique et mercatique, frais de développement commercial et de référencement du Fonds).

Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

Les frais de fonctionnement liés aux activités d'investissement (acquisition réalisée ou non réalisée), de gestion, de suivi des participations et de désinvestissement du Fonds seront supportés par le Fonds soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion.

Il en sera ainsi notamment pour les frais éventuels d'intermédiaires et de courtage, les frais de portage, les frais d'études et d'audits, les frais d'expertise et de conseil juridiques, les frais de contentieux éventuellement engagés pour le compte du Fonds dans le cadre d'acquisitions réussies ou avortées et de cessions réussies ou avortées de titres détenus par le Fonds, les frais d'assurances contractées éventuellement auprès de la société française pour l'assurance du capital risque des petites et moyennes entreprises – BPI France Financement - ou d'autres organismes, les primes d'assurance (y compris pour l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la société de gestion ou des tiers nommés à des fonctions de gérant, administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance – ou à toute fonction équivalente - des sociétés du portefeuille), les autres frais, impôts et taxes, les commissions de gestion directes et indirectes liées aux investissements dans des parts ou actions d'OPC, les impôts sur les opérations de bourse éventuellement dus ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement prévus par l'article 726 du Code général des 23 impôts. En cas d'avances par la Société de Gestion, ces remboursements seront effectués trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Le Fonds ne remboursera pas les frais de contentieux correspondant à un litige où la responsabilité de la société de gestion serait reconnue de manière définitive par une juridiction.

La Société de Gestion a pu constater, sur la base d'une évaluation statistique au vu des fonds d'investissement précédemment constitués, que le montant TTC de ces dépenses peut être généralement estimé à 5 % du montant de chaque transaction. Il est entendu que ne sont pas comprises dans le plafond susvisé les sommes venues en diminution des frais de gestion de la Société de Gestion.

Autres : Frais indirects liés à l'investissement du Fonds dans d'autres parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement

Le coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement comprend l'ensemble des frais indirects supportés par le Fonds à l'occasion de l'investissement dans des OPC ou des fonds d'investissement. Il se décompose en :

- Des commissions de souscription/rachat, c'est-à-dire au coût lié à l'acquisition ou à la détention d'un OPC cible ;
- Des frais facturés directement à l'OPC cible qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Ces frais indirects sont rapportés à l'actif net du Fonds, à savoir à la valeur moyenne sur l'exercice de l'actif net du Fonds acheteur calculé aux dates d'établissement de la valeur liquidative.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres parts ou actions d'OPC se composent comme suit :

- Les commissions de gestion indirectes sont fixées à : 0,30% de l'actif net maximum (nettes de rétrocessions versées par la société de gestion de l'OPC au Fonds).
- Les commissions de souscription indirectes non acquises à l'OPC cible sont de : 0% de l'actif net maximum.
- Les commissions de rachat indirectes non acquises à l'OPC sont de : 0% de l'actif net maximum.

Politique de distribution : Capitalisation.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Parts de copropriété

Les droits des porteurs sont exprimés en parts. Chaque part d'une même catégorie correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit sur la fraction de l'actif net du Fonds proportionnelle au nombre de parts possédées.

L'acquisition de parts du Fonds entraîne de plein droit l'adhésion au présent Règlement.

Droits des copropriétaires

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B. Chaque porteur de part dispose d'un droit de co-propriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts de chaque catégorie détenue.

La souscription aux parts A du Fonds est ouverte aux personnes physiques ou morales, françaises ou étrangères à l'exception des « US Persons ». La souscription des parts B est réservée, directement ou indirectement, à la Société de Gestion, ses dirigeants et salariés, et autres personnes en charge de conseiller la gestion du Fonds.

Droits respectifs des catégories de parts

Les parts A ont une valeur nominale de 100 Euros. Les parts B ont une valeur nominale de 0,26 Euro.

Les droits respectifs de chaque catégorie de parts se décomposent comme suit, étant entendu que le Fonds doit, dans l'ordre prioritaire suivant :

1. D'abord rembourser aux porteurs de parts A la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,
2. Puis rembourser aux porteurs de parts B la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,

3. Puis, attribuer la plus-value du Fonds aux parts A et B dans la proportion de 80 % répartie également entre les parts A et 20 % répartie également entre les parts B.

Ces sommes attribuées seront payables dans les meilleurs délais.

Les titulaires de parts B souscriront en tout au moins 0,25% du montant des souscriptions totales. Ces parts leur donneront droit, dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet, à 20% des plus-values réalisées par le Fonds après remboursement des valeurs nominales des parts A et B. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas leur valeur nominale, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
AGRIPOWER FRANCE SA	None	399 051,00	372 447,60	EUR	-26 603,40
Total AGRIPOWER		399 051,00	372 447,60	-	-26 603,40
BIOCORP PRODUCTION SA	None	289 205,45	225 513,50	EUR	-63 691,95
Total BIOCORP PRODUCTIO SA		289 205,45	225 513,50	-	-63 691,95
BIOGATE AG	None	595 074,28	565 801,95	EUR	-29 272,33
Total BIOGATE AG		595 074,28	565 801,95	-	-29 272,33
BOA CONCEPT	None	219 046,26	334 624,50	EUR	115 578,24
Total BOA CONCEPT		219 046,26	334 624,50	-	115 578,24
BROADPEAK	None	331 215,67	297 954,63	EUR	-33 261,04
Total BROADPEAK		331 215,67	297 954,63	-	-33 261,04
DOXEE S P A	None	759 660,00	787 200,00	EUR	27 540,00
Total DOXEE S P A		759 660,00	787 200,00	-	27 540,00
EEDUCATION ALBERT AB	None	111 367,37	51 512,30	SEK	-59 855,07
Total EEDUCATION ALBERT AB		111 367,37	51 512,30	-	-59 855,07
ELES SEMICONDUCTOR EQUIPMENT SPA	None	332 565,06	135 522,40	EUR	-197 042,66
Total ELES SEMICONDUCTOR		332 565,06	135 522,40	-	-197 042,66
ENTECH SA	None	399 522,64	523 515,88	EUR	123 993,24
Total ENTECH SA		399 522,64	523 515,88	-	123 993,24
HUNYVERS	None	368 423,07	367 101,15	EUR	-1 321,92
Total HUNYVERS		368 423,07	367 101,15	-	-1 321,92
INSTEM PLC	None	586 567,11	977 711,61	GBP	391 144,50
Total INSTEM PLC		586 567,11	977 711,61	-	391 144,50
LINKFIRE AS	None	211 527,41	20 598,57	SEK	-190 928,84
Total LINKFIRE AS		211 527,41	20 598,57	-	-190 928,84
LUMENRADIO AB	None	545 657,81	738 495,84	SEK	192 838,03
Total LUMENRADIO AB		545 657,81	738 495,84	-	192 838,03
MAPS SPA	None	622 059,67	784 084,44	EUR	162 024,77
Total MAPS SPA		622 059,67	784 084,44	-	162 024,77
OBIZ SA	None	341 932,50	282 664,20	EUR	-59 268,30
Total OBIZ SA		341 932,50	282 664,20	-	-59 268,30
OC OSMOZIS 4.8% CV 24/12/2024	None	682 282,70	750 359,12	EUR	68 076,42
Total OC OSMOZIS		682 282,70	750 359,12	-	68 076,42
OPENDATASOFT ABSA 2021	None	194 572,80	216 307,20	EUR	21 734,40
OPENDATASOFT OCA 2021 0% CV 24/11/2029	None	194 577,66	173 997,50	EUR	-20 580,16
OPENDATASOFT A	None	185 815,27	267 116,86	EUR	81 301,59
Total OPENDATA SOFT ACTI		574 965,73	657 421,56	-	82 455,83
OSAI AUTOMATION SYSTEM SPA	None	760 177,03	621 233,40	EUR	-138 943,63
Total OSAI AUTOMATION		760 177,03	621 233,40	-	-138 943,63
PERMIS LIBRE BSA 22A WARRANT	None	-	-	EUR	-
PERMIS LIBRE BSA 22B	None	-	-	EUR	-
R AND L LE PERMIS LIBRE	None	432 648,60	433 100,00	EUR	451,40
Total PERMIS LIBRE BSA		432 648,60	433 100,00	-	451,40
PLANETEL SPA	None	362 503,91	444 302,40	EUR	81 798,49
Total PLANETEL SPA		362 503,91	444 302,40	-	81 798,49
PLANITY AO	None	6 822,64	1 709,36	EUR	-5 113,28
PLANITY AP3	None	516 860,00	696 300,57	EUR	179 440,57
PLANITY AP4	None	294 227,04	335 429,70	EUR	41 202,66
Total PLANITY		817 909,68	1 033 439,63	-	215 529,95
QLIFE HOLDING AB	None	206 842,98	9 151,79	SEK	-197 691,19
Total QLIFE HOLDING AB		206 842,98	9 151,79	-	-197 691,19
QLUCORE AB	None	383 793,01	100 622,02	SEK	-283 170,99
Total QLUCORE AB		383 793,01	100 622,02	-	-283 170,99
SENSORION SA	None	219 855,90	45 458,44	EUR	-174 397,46
Total SENSORION SA		219 855,90	45 458,44	-	-174 397,46
TARGETSPOT SA	None	240 344,40	42 778,28	EUR	-197 566,12
Total TARGETSPOT		240 344,40	42 778,28	-	-197 566,12
VALBIOTIS SAS	None	451 292,40	207 131,64	EUR	-244 160,76
Total VALBIOTIS SA		451 292,40	207 131,64	-	-244 160,76
YES WE HACK ACT B	None	575 468,20	575 468,20	EUR	-
Total YES WE HACK ACT B		575 468,20	575 468,20	-	-
Total		11 820 959,84	11 385 215,05		-435 744,79

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché			
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos 31/12/2022		Exercice clos 31/12/2021		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
	-	-	-	-	-	-
AGRIPOWER FRANCE	399 051,00	372 447,60	524 475,00	451 048,50	-125 424,00	-78 600,90
AUDIO VALLEY SA	-	-	240 344,40	255 460,40	-240 344,40	-255 460,40
BIOCORP PRODUCTION	289 205,45	225 513,50	289 205,45	305 229,90	-	-79 716,40
BIOGATE AG	595 074,28	565 801,95	-	-	595 074,28	565 801,95
BOA CONCEPT	219 046,26	334 624,50	219 046,26	228 394,50	-	106 230,00
BROADPEAK	331 215,67	297 954,63	-	-	331 215,67	297 954,63
DOXEE S P A	759 660,00	787 200,00	-	-	759 660,00	787 200,00
EEDUCATION ALBERT AB	111 367,37	51 512,30	59 023,29	51 447,98	52 344,08	64,32
ELES SEM EQ RG	332 565,06	135 522,40	332 565,06	315 931,20	-	-180 408,80
ENTECH SA	399 522,64	523 515,88	325 663,10	328 006,00	73 859,54	195 509,88
HUNYVERS	368 423,07	367 101,15	-	-	368 423,07	367 101,15
INSTEM PLC	586 567,11	977 711,61	586 567,11	1 285 883,30	-	-308 171,69
LINKFIRE BR RG	211 527,41	20 598,57	211 527,41	132 185,11	-	-111 586,54
LUMENRADIO AB	545 657,81	738 495,84	-	-	545 657,81	738 495,84
MAPS RG	622 059,67	784 084,44	419 660,42	634 113,36	202 399,25	149 971,08

MAPS SPA WRT 12/2024	-	-	-	-	-	-
OBIZ SA	341 932,50	282 664,20	350 002,50	294 468,77	-8 070,00	-11 804,57
OC OSMOZI 4.8% CV 24	682 282,70	750 359,12	682 282,70	754 963,44	-	-4 604,32
OPEN DATA 0% CV 1/29	-	-	194 577,66	194 577,66	-194 577,66	-194 577,66
OPEN DATA SOFT ABSA	-	-	194 572,80	194 572,80	-194 572,80	-194 572,80
OPENDATA 0% CV 1/29	194 577,66	173 997,50	-	-	194 577,66	173 997,50
OPENDATA SOFT	-	-	185 815,27	185 815,27	-185 815,27	-185 815,27
OPENDATASOFT A	185 815,27	267 116,86	-	-	185 815,27	267 116,86
OPENDATASOFT ABSA	194 572,80	216 307,20	-	-	194 572,80	216 307,20
OSAI AUTOMATION	760 177,03	621 233,40	760 177,03	903 527,80	-	-282 294,40
PERMIS LIBRE BSA 22B	-	-	-	-	-	-
PERMIS LIBRE BSA WRT	-	-	-	-	-	-
PLANETEL SPA	362 503,91	444 302,40	318 287,40	643 539,50	44 216,51	-199 237,10
PLANITY ABSA 2018	-	-	6 822,64	7 799,80	-6 822,64	-7 799,80
PLANITY AO	6 822,64	1 709,36	-	-	6 822,64	1 709,36
PLANITY AP3	516 860,00	696 300,57	516 860,00	1 171 919,95	-	-475 619,38
PLANITY AP4	294 227,04	335 429,70	294 227,04	269 093,10	-	66 336,60
QLIFE HOLDING AB	206 842,98	9 151,79	206 842,98	162 798,27	-	-153 646,48
QLUCORE AB	383 793,01	100 622,02	381 552,26	245 943,08	2 240,75	-145 321,06
R AND L LE PERM LIBR	432 648,60	433 100,00	-	-	432 648,60	433 100,00
SENSORION SA	219 855,90	45 458,44	227 988,70	263 394,00	-8 132,80	-217 935,56
TARGETSPOT	240 344,40	42 778,28	-	-	240 344,40	42 778,28
VALBIOTIS SAS	451 292,40	207 131,64	451 292,40	396 327,30	-	-189 195,66
YES WE HACK ACT B	575 468,20	575 468,20	575 468,20	575 468,20	-	-
Total	11 820 959,84	11 385 215,05	8 554 847,08	10 251 909,19	3 266 112,76	1 133 305,86

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
AGRIPOWER FRANCE	Action	104 040,00	99 584,66	-	-4 455,34
AGRIPOWER FRANCE	Action	21 384,00	21 461,53	77,53	-
DOXEE WRT ON DOXE 22	Action	440 220,00	440 220,00	-	-
OBIZ SA	Action	720,00	719,36	-	-0,64
OBIZ SA	Action	7 350,00	7 591,20	241,20	-
SENSORION SA	Action	1 463,70	601,62	-	-862,08
SENSORION SA	Action	6 669,10	7 166,17	497,07	-
Total		581 846,80	577 344,54	815,80	-5 318,06

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

(hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers		-		
à l'actif du bilan				
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		6 251 009,13		
ALLIANZ GLOBAL INVES-ALZ EURO OBLG CT ISR	203	20 009,71	EUR	0,11
BFT CREDIT 6 MOIS-BFT CREDIT 6 MOIS ISR FCP	1,1	114 645,81	EUR	0,61
BFT MONETARY CT ISR-BFT MONETAIRE CT ISR C ACT -C-4 DECIMALS	56,29	745 198,54	EUR	3,98
CREDIT MUTUEL ASSET-UNION +	3,95	745 145,78	EUR	3,98
EIFFEL INVESTMENT-EIFFEL NOVA EUROPE ISR I	15	403 943,70	EUR	2,16
FRANKLIN TEMPLETON I-FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS GLOBAL CONVERT	14585	293 106,14	USD	1,57
FRANKLIN TEMPLETON I-FT INVEST FDS GLOBAL TOTAL RET	8102	175 570,34	EUR	0,94
LEGG MASON GLOBAL FU-LEGG MASON GLOBAL FUNDS PLC	2118	178 741,87	USD	0,96
SLF ASSET MANAG-SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	55,24	1 366 587,88	EUR	7,31
SWISS LIFE ASSET-SWISS LIFE FUNDS F BOND ESG 6M FCP	208	2 208 059,36	EUR	11,81
Total de l'inventaire :		6 251 009,13		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

(indexation, revision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus :	Néant
Donnés :	
Reçus :	
Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement :	Néant
Informations complémentaires relatives à chaque investissement :	Néant

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

	Total au Bilan
Créances	-
Aucun	-
Dettes	210 701,77
PrComGestFin	210 701,77

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 4.35% sur la moyenne des actifs de l'exercice de l'année.
La commission de gestion annuelle est de 3.86%.

Commission de surperformance (frais variables) : Néant

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

. Montant des frais rétrocédés à l'OPCVM :	TOTAL	0,00
. Ventilation par OPCVM "cible" :		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement : Néant

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Néant			
Total - Frais d'audit	-	-	-

Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM)

"Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fond mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales."

CATEGORIE AGREGEE de frais, telle que mentionnée à l'article D.214-80 du CMF		DROITS d'entrée et de sortie	FRAIS récurrents de gestion et de fonctionnement	FRAIS de constitution	FRAIS de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	FRAIS de gestion indirects	TOTAL des taux de frais gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeur maximaux sur la durée de vie du fonds ou de la société, tels que présentés dans le document d'information		0,56%	3,33%	0,056%	0,30%	0,30%	3,89%
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	2019-2020	2,02%	3,24%	0,49%	0,00%	0,23%	5,98%
	2021	0,00%	3,77%	0,00%	0,00%	0,19%	3,96%
	2022	0,00%	3,80%	0,00%	0,00%	0,14%	3,94%
	TFAM constaté sur la période écoulée	0,67%	3,60%	0,16%	0,00%	0,19%	4,63%

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice : Néant

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : Néant

- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Néant

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : Néant

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : Néant

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM
Eiff Nova Euro ISR I 403 943,70

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-762 333,78	-759 950,52
· Plus et moins values nettes de l'exercice	-66 709,11	147 742,83
TOTAL	-829 042,89	-612 207,69
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-762 333,78	-759 950,52
TOTAL	-762 333,78	-759 950,52
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	-66 709,11	147 742,83
TOTAL	-66 709,11	147 742,83
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice	Exercice
Actif net	18 703 187,46	21 989 115,58	21 018 893,17	-	-
Parts - A					
Engagement de souscription	21 564 023,85	21 600 523,86	21 651 523,86	-	-
Montant libéré	21 564 023,85	21 600 523,86	21 651 523,86	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	215 640,2386	216 005,2386	216 515,2386	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	86,73	101,23	97,07	-	-
Parts - B					
Engagement de souscription	56 294,16	56 294,16	56 294,16	-	-
Montant libéré	56 294,16	56 294,16	56 294,16	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	216 516,00	216 516,00	216 516,00	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	0,56	-	-	-